



Bornage et limite de terrain avec mon voisin

Par **GAUTHIER VIRGINIE**, le **09/03/2017** à **16:10**

Bonjour,

Afin de clôturer mon terrain, et en accord avec mon voisin nous avons effectué le bornage, or mon voisin n'a pas signé le pv de bornage sans émettre une éventuelle contestation. Le géomètre a donc fait un pv de carence. A ce jour j'ai réglé les 50 % de la facture comme convenu sur le devis. Je vais avoir un chien et donc je souhaiterai clôturer mon terrain. Quel conseil pouvez-vous me donner ?

Nous avons aussi un autre litige. Il a un arbre de plus de 2 m haut et à moins de 50 cm d'un mur de ma propriété. Nous lui avons demandé à plusieurs reprises de l'arracher car l'arbre détruit le mur mais il ne veut pas car soit disant trentenaire et pour lui une partie du terrain serait à lui, or nous avons des photos de l'IGN prouvant qu'en 1984 l'arbre n'existait pas et vue qu'il ne veut pas signer le pv de bornage on tourne en rond.

Quelle solution puis-je avoir ?

On m'a conseillé de clôturer mon terrain par un grillage dans le respect du pv de bornage et d'attendre qu'il se manifeste. Qu'en pensez-vous ?

dans l'attente d'une réponse

cordialement

Virginie et Louis-philippe GAUTHIER